



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 14 février 2020

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-2-6-1**

### **Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

### **Service consulté**

## **ABATTOIR DEPARTEMENTAL INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX 2020**

Résumé : Le fonctionnement de l'abattoir départemental de proximité de CERNAY est assuré par une société d'exploitation dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Ce contrat stipule que les travaux d'investissement et de gros entretien sont à la charge du Département.

Lors de la Commission Consultative de l'abattoir du 3 décembre 2019 et de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 10 janvier 2020, il a été décidé de concentrer les investissements 2020 sur les travaux d'aménagement des locaux dédiés aux vétérinaires, à l'aménagement du local de pré-traitement et la programmation de l'extension de l'abattoir (atelier de fabrication, optimisation des espaces disponibles voire agrandissement des capacités frigorifiques).

Le fonctionnement de l'abattoir départemental du Haut-Rhin est assuré par un exploitant dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) couvrant la période de 2014 à 2022. L'exploitant est une Société par Actions Simplifiées (SAS) qui a été créée spécifiquement et uniquement pour exploiter l'abattoir. Cette société est composée d'éleveurs, d'associations (association des Fermes Auberges, association « Bienvenue à la ferme », association des usagers de l'abattoir...), de bouchers et de simples particuliers.

La société d'exploitation compte plus de 600 usagers réguliers et le tonnage annuel abattu progresse d'année en année pour se stabiliser à 1 138 tonnes en 2019.

Cet outil est devenu indispensable pour les éleveurs haut-rhinois ; les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue, à la limitation des intrants dans le sous-sol et la nappe.

Chaque année, le Département réalise des travaux d'amélioration et d'adaptation de cet outil. Le tonnage journalier d'abattage étant dépassé lors de certaines périodes de pointe, il conviendra probablement d'ajouter des jours d'abattage ; ceci n'est faisable qu'en augmentant à l'avenir la capacité de stockage froid (ressuage et maturation).

Le contrat de DSP stipule que les investissements, les travaux de gros entretien et les mises aux normes réglementaires incombent au propriétaire de l'abattoir, c'est-à-dire au Département.

### **Travaux envisagés au courant de l'année 2020**

Au budget primitif 2020, 490 000 € de Crédits de Paiement ont été inscrits pour les investissements.

En priorité, il est prévu cette année :

- d'assurer la ventilation du local de pré-traitement, changer la sonde et la porte d'accès (15 000 €),
- d'ajouter des barrières télescopiques pour limiter les risques de fuite d'animaux (1 800 €) et de réaliser un marquage au sol extérieur pour améliorer la sécurité (3 500 €),
- de modifier la plateforme de contrôle vétérinaire (5 000 €),
- de mettre en place une pompe puissante pour le sang porcin (3 500 €), améliorer le dégivrage du ressuage pour les bovins (3 000 €) et le stérilisateur du trocart pour les porcins (1 200 €),
- de lancer la première phase des travaux d'agrandissement englobant pour 2020, l'extension des surfaces administratives et sanitaires, le local de découpe et de préparation ainsi que la capacité de stockage froid, pour un montant prévisionnel de 430 000 €,
- de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de la capacité du stockage, des vestiaires et des bureaux ainsi que de l'atelier de fabrication pour préparation bouchère crue (projet à élaborer et chiffrer dans le détail avec un spécialiste suite au dossier déposé auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est).

Les travaux cités ci-dessus, hors imprévus éventuels et projet d'agrandissement des installations, sont évalués à 33 000 € TTC. Les crédits restants seront mobilisés pour financer l'extension de l'abattoir ainsi que les premiers travaux correspondants et les imprévus éventuels. Le projet d'extension peut désormais rentrer en phase active avec le changement de gouvernance de la SAS intervenu en décembre 2019.

En conclusion, il vous est ainsi proposé :

- d'approuver les travaux d'investissement 2020, hors imprévus éventuels, pour un montant de 33 000 € TTC ainsi qu'un montant prévisionnel de 430 000 € TTC pour le projet d'agrandissement qui relèvent du programme C141, chapitre 21, fonction 928, nature 21351 et pour les insertions presse au chapitre 20, fonction 928, nature 2033,
- de m'autoriser à signer tous les documents relatifs au projet d'agrandissement de l'abattoir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT